

Décision

fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation, branche d'activité professionnelle G (patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention, emploi-type Opérateur Logistique , organisé par l'université d'Angers.

Le président de l'université d'Angers,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 17 mars 2023 autorisant, au titre de l'année 2023, l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements,

DÉCIDE

Article 1^{er} : La commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation dans la branche d'activité professionnelle G (patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention, emploi-type Opérateur Logistique, organisé par l'université d'Angers est composée ainsi qu'il suit :

Monsieur COADOU Franck, ingénieur d'études hors classe, président, Université d'Angers, Angers

Madame DRUART Patricia, technicienne de recherche et de formation classe normale, vice-présidente, Université d'Angers, Angers

Madame LE BON Laurence, technicienne de recherche et de formation classe normale, experte, CROUS de Rennes, Saint-Brieuc

Article 2 : Le président de l'université d'Angers est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait à Angers, le 16 juin 2023